

Focus

85% des assistants de service social diplômés en 2016 ont un emploi

ASSISTANT(E) DE SERVICE SOCIAL

(K1201) 5 100 PROFESSIONNELS EN ACTIVITÉ SUR LE TERRITOIRE GRAND EST (90.1% DE FEMMES) EFFECTIF EN HAUSSE DE 12,8% EN 5 ANS (2007-2012)



QUE FAIT-IL ?

L'assistant de service social contribue à créer les conditions pour que les personnes, les familles et les groupes avec lesquels il travaille, aient les moyens d'être acteurs de leur développement et de renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie. Dans une relation avec les personnes, il agit pour permettre l'accès aux droits et aux soins de chacun, et soutient les personnes afin qu'elles développent leurs capacités à résoudre leurs problèmes et à s'inscrire dans la société et les échanges sociaux. Par exemple, dans un hôpital, l'assistant de service social est à l'écoute des personnes âgées pour préparer leur retour à domicile avec l'équipe médicale. Dans un établissement scolaire, il soutient les jeunes qui rencontrent des difficultés scolaires et familiales. Dans un quartier, il accueille les personnes présentant des problèmes de revenus, de logement, d'insertion, d'éducation et les accompagne dans la recherche de solutions. En lien avec des partenaires, il élabore avec des habitants des groupes d'action collective, pour créer du lien social, leur permettre de mutualiser leurs ressources et développer ensemble leurs projets de vie. Il est également force de proposition pour la conception des politiques sociales, des orientations générales et les missions développées par l'organisme qui l'emploie.

OÙ TRAVAILLE-T-IL ?

Les secteurs d'intervention des assistants de service social sont diversifiés : Fonction Publique d'Etat, Conseils Départementaux, Mairies, Etablissements de Santé Publics et Privés, Etablissements et Services Médico Sociaux et Sociaux, Entreprises Publiques et Privées, Associations, Organismes de Protection Sociale (CAF, CRAM, CRAV, CMSA...).

CONDITIONS D'EXERCICE

Il élabore une relation d'aide individuelle avec les personnes ou met en œuvre des actions collectives avec des groupes. Il travaille dans le cadre d'équipes pluridisciplinaires. Il met en œuvre son intervention dans le cadre d'une institution, tout en développant initiatives et créativité. Son action s'inscrit dans un partenariat ouvert afin de favoriser la recherche de solutions concertées en faveur des personnes qui le contactent.

COMMENT DEVENIR ASSISTANT(E) DE SERVICE SOCIAL ?

Le métier est accessible après obtention du DEASS (Diplôme d'Etat d'Assistant de Service Social) de niveau 3. La formation est dispensée sur une durée de 3 ans, en alternance entre enseignement théorique de 1740 heures (dont 450 heures de travaux pratiques) et enseignement pratique en stage de 1680 heures (c'est-à-dire 12 mois de stage répartis sur 3 ans).

L'admissibilité en formation nécessite d'avoir réussi des épreuves de sélection (écrit, oral). La formation préparant au DEASS est ouverte aux candidats titulaires du baccalauréat, d'une équivalence ou d'un diplôme paramédical au moins de niveau 4. Il est possible de se présenter à la sélection, sans le baccalauréat, après réussite de l'examen de niveau organisé par la DRDJSCS. Des dispenses et allègements sont possibles en fonction du cursus antérieur. Elle peut aussi être suivie par la voie de l'apprentissage.

Le Diplôme d'Etat est accessible par la Validation des Acquis de l'Expérience. L'obtention du Diplôme d'Etat implique l'attribution de 180 crédits ECTS.



PERSPECTIVES DE CARRIÈRE

Le suivi d'une formation complémentaire permet aussi à l'Assistant de Service Social d'exercer d'autres métiers du secteur social par exemple : médiateur familial, délégué à la tutelle, conseiller conjugal et familial.

Des dispenses ou allègements sont prévus si un ASS souhaite se former à d'autres métiers du travail social de niveau 3 : éducateur spécialisé, éducateur de jeunes enfants ou conseiller en éducation sociale et familiale.

L'assistant de service social peut également poursuivre une formation supérieure pour l'obtention :

- du Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale (DEIS) ;
- du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale (CAFERUIS).
- du Certificat d'Aptitude aux Fonctions de Directeur d'établissement ou de service d'intervention Sociale (CAFDES) ;

LE MÉTIER EN ACTION

- Le métier en vidéo sur le site de l'ONISEP : <http://oniseptv.onisep.fr>
- Portrait statistique: <http://www.oref-alsace.org/sites/default/files/documents/saso-tb-metier-assistants-service-social.pdf>
- L'insertion professionnelle: <http://www.oref-alsace.org/sites/default/files/documents/saso-ea-insertion-ass.pdf>

OÙ SE RENSEIGNER POUR SE FORMER ?

51 Reims Institut Régional du Travail Social (IRTS) de Champagne-Ardenne

54 Nancy Institut Régional du Travail Social (IRTS)

57 Le Ban St Martin Institut Régional du Travail Social (IRTS)

67 Strasbourg Ecole Supérieure en Travail Educatif et Social (ESTES)

68 Mulhouse Institut Supérieur du Social de Mulhouse (ISSM)

→ **En apprentissage :**

54 Nancy - Institut Régional du Travail Social en Lorraine (IRTS) avec le CFA du travail social de Lorraine

67 Strasbourg - Ecole Supérieure en travail Educatif et Social (ESTES) avec le CFA du secteur sanitaire social et médico-social

68 Mulhouse - Institut Supérieur Social de Mulhouse (ISSM) avec le CFA du secteur sanitaire social et médico-social

FORMATION
VOIE SCOLAIRE ET
APPRENTISSAGE
INITIALE

FORMATION
DEMANDEURS D'EMPLOI
OU SALARIÉS
CONTINUE

VALIDATION DE
L'EXPERIENCE
VAE

! Dans le cadre de la réingénierie des diplômes en cohérence avec le schéma universitaire LMD, la formation menant à ce diplôme pourrait être réformée et sanctionnée par un grade de niveau II ou de niveau I

NIVEAUX DE CERTIFICATION

Niveau 5
Certification niveau CAP, BEP

Niveau 4
Certification niveau Bac

Niveau 3
Certification niveau Bac + 2 :
BTS, DUT ...

Niveau 2
Certification niveau Bac + 3 et 4 :
licence, master 1 ...

Niveau 1
Certification niveau Bac + 5 :
master 2 ...